

Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc)

Une autre vie s'invente ici

Délibération **2018 BS 105** du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet: VALORISATION DU CEDRE EN BOIS D'ŒUVRE: MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

L'an deux mille dix-huit et le 18 septembre à 14 h 00, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 11 septembre se sont réunis aux Beaumettes dans la salle des Fêtes, sous la présidence de Mme Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

Etaient présents :

Mesdames SANTONI, CHRISOSTOME, COMBE, CZIMER-SYLVESTRE, DELONNETTE, DAPRES, GATIN, JEAN, LETTERON, MAGNE, SARTO-BARANCOURT.

Messieurs CAHOUR, DAUMAS, DECUIGNIERES, DEILLE, FISCHER, FRAYSSINET, SARDELLA, SAUVAGEON.

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

AMOROS à Dominique SANTONI. PRIMO à Jacques DECUIGNIERES. TRINQUIER à Gisèle MAGNE. **Monsieur** BERGER à Geneviève JEAN.

Etaient excusés:

Mesdames AMOROS, BOR, PRIMO. Messieurs BERGER, ROUX.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son objectif A.2.2 : contribuer et veiller à la cohérence des politiques privées et publiques de protection et de valorisation de la forêt ;

Vu la convention d'objectifs liant le Parc naturel régional du Luberon et le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur 2015-2020 ;

Vu le plan climat « Une COP D'AVANCE » de la Région Provence Alpes-Côtes d'Azur ;

Vu la politique du Parc en matière de valorisation raisonnées des ressources pour le développement de l'économie de son territoire ;

Vu le Plan National Forêt Bois en faveur du développement des bois d'œuvre ; Vu les Plans Régionaux Forêt Bois de Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'Occitanie ;

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • 🖬 • www.parcduluberon.fr



Vu la convention de partenariat Région Provence-Alpes-Côte d'Azur /Uniper/Parc du Luberon/Parc du Verdon en date du 20 octobre 2017 ;

Considérant que le développement du Cèdre comme bois d'œuvre, démarche soutenue par les professionnels de la filière, passe par la normalisation de cette essence ;

Considérant que cette démarche sera de nature à conforter cette essence en plein essor dans l'économie locale;

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet intitulé : valorisation du bois de cèdre en bois d'œuvre ;
- **SOLLICITE** les financements identifiés auprès de l'Etat et notamment de la DRAF Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'Occitanie, du Conseil Régional Provence-Alpes Côte d'Azur, du Conseil Régional Occitanie et auprès d'Uniper;
- VALIDE le plan de financement associé ainsi que les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté.

Plan de financement prévisionnel 2019-2020

Dépenses		Recettes		
Prélèvement en forêt	we repea	6 551 €	Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	17 459 €
Réalisation des éprouvettes		5 594 €	DRAF Provence-Alpes- Côte d'Azur	17 459 €
Travaux de caractérisation et				
procédure de normalisation		69 297 €	DRAF + Région Occitanie	34 918 €
Communication		,1 903 €	Participation du Parc du Luberon (via la convention Uniper - autofinancement) (Art4 protocole Région Provence-Alpes- Côte d'Azur /Uniper/Parc du Luberon/Parc du Verdon)	17 459 €
	Total HT	83 995 €		
	TVA	3 301 €		
	Total TTC	87 296 €	Total	87 296 €
Répartition dépenses entre Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur	Provence- Alpes-Côte d'Azur	43 648 €		
	Occitanie	43 648 €		

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

Dominique SANTONI